



Coppa Paolino Teodori

53^{ma}
Edizione



Colle San Marco - San Giacomo
Gara Internazionale di velocità in salita

27 - 28 - 29 giugno 2014



Règlement Particulier

PROVE sabato ore 10,30

GARA domenica ore 9,30

www.gsacascoli.org

info@gsacascoli.org

Foto Giuseppe Saluzzi



con il patrocinio di:





Automobile Club d'Italia



Colle San Marco - San Giacomo
Gara Internazionale di velocità in salita

27 - 28 - 29 giugno 2014



Automobile Club
Ascoli Piceno - Fermo



Gruppo Sportivo Dilettantistico
A.C. Ascoli Piceno



Règlement Particulier Standard - 2014 -

Course de côte valable pour:

- FIA Championnat d'Europe de la Montagne;
- Championnat Italien de la Montagne (CIVM);
- Trophée Italien de la Montagne (TIVM) – zone Sud · coeff. 1,5;
- Trophée Minicar Côte 2014.

Temple de la renommée

<i>Année</i>	<i>Vainqueur</i>	<i>Voitures</i>	<i>Temps</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Parcourse: Ascoli – Colle San Marco</i>				
1962	Bernabei Franco	De Santis Jr.	6.45.20	92,025
1963	Colombo Paolo	Ferrari 2000	6.19.30	96,733
1964	Lualdi Gabardi Edoardo	Ferrari 3000	6.10.00	99,143
1965	Pinto Enrico	Alfa Romeo 1600	6.21.00	96,378
1966	"Noris"	Porsche Carrera 906	5.57.20	102,742
1967	Lualdi Gabardi Edoardo	Ferrari Dino	5.43.70	106,837
1968	Ludwig Vion Kappen	Porsche Carrera 10	5.54.90	103,468
1969	"Codones"	Ferrari 206 S	5.31.30	110,832
1970	"Riccardone"	Abarth 2000 Sp	5.20.10	114,719
1971	Lualdi Gabardi Edoardo	Ferrari 212	5.15.80	113,996
1972	Nesti Mauro	Chevron B19	5.04.90	118,071
1973	Nesti Mauro	March-Bmw 2000	4.59.38	120,280
1974	"Gianfranco"	Osella Pa 2	4.46.62	125,603
1975	Ciuti Gabriele	Osella Pa 3	4.50.05	124,121
1976	Ciuti Gabriele	Osella Pa 3	4.54.90	124,511
1977	Scola Domenico	Lola Ford 3000	4.54.29	122,320
1978	Nesti Mauro	Lola Cebora Bmw	4.44.22	128,244
1979	Nesti Mauro	Lola Cebora Bmw	4.49.08	127,040
1980	Pignard Michel	Chevron-Bmw	4.41.78	127,760
1981	Nesti Mauro	Osella-Bmw	4.50.25	124,052
1982	Nesti Mauro	Osella Cebora	4.41.80	130,305
1983	Nesti Mauro	Osella Pa 10	4.38.78	135,581
1984	Calella Claudio	Lola-Bmw	4.43.90	129,341
1985	Baribbi Ezio	Osella-Bmw	4.32.67	134,668
1986	Nesti Mauro	Osella Pa 9-Bmw	4.27.43	137,307
<i>Parcourse: Piagge – San Giacomo</i>				
1987	Nesti Mauro	Osella-Bmw	4.42.22	128,580
1988	Baribbi Ezio	Osella Pa 9-Bmw	4.40.68	130,820
1989	Regosa Giulio	Osella Pa 9-Bmw	4.48.36	127,340
1990	Nesti Mauro	Osella Pa 9-Bmw	4.46.34	125,720
1991	Baribbi Ezio	Osella Pa 9/90	4.46.53	125,640
1992	Bielanski Stanislao	Osella Pa 9/90	4.57.84	120,870
1993	Irlando Pasquale	Osella Pa 9/90	4.41.44	128,910
1994	"Ricky"	Osella Pa 20	4.46.33	126,735
1995	Pacini Luca	Osella Bardahl	5.40.15	106,682
1996	"Ricky"	Osella Pa 20-Bmw	4.42.04	128,581

Parcourse: Colla San Marco – San Giacomo



Année	Vainqueur	Voitures	Temps	Moyenne	
1997	"Ricky"	Osella Pa 20-Bmw	4.52.41	119,239	
1998	"Ricky"	Osella Pa 20-Bmw	4.57.89	117,016	
1999	"Ricky"	Osella Pa 20-Bmw	4.51.55	120,638	
2000	Lolli Santori Vincenzo	Osella Pa 20-Bmw	5.05.52	101,966	*
2001	Mangini Armando	Osella Pa 20-Bmw	4.44.54	109,048	*
2002	Faggioli Simone	Osella Pa 20-Bmw	4.37.21	112,087	
2003	Faggioli Simone	Osella Pa 20-Bmw	4.28.84	115,160	
2004	Bielanski Stanislao	Lucchini-Bmw	2.27.25	105,127	**
2005	Faggioli Simone	Osella-Honda	4.49.82	117,600	
2006	Faggioli Simone	Osella-Honda	4.44.21	119,070	
2007	Iaquinta Rosario	Lola-Zytek	4.41.50	128,900	
2008	Zardo Denny	Reynard-Mugen	4.30.08	134,030	
2009	Faggioli Simone	Osella Fa30-Zytek	4.24.98	136,900	
2010	Faggioli Simone	Osella Fa30-Zytek	4.27.36	135,700	
2011	Faggioli Simone	Osella Fa30-Zytek	4.23.12	135,100	
2012	Scola Domenico Jr.	Osella PA21S-Honda	2.22.00	127,500	**
2013	Faggioli Simone	Osella Fa30-Zytek	4.25.297	136,500	

* N.1 Chicane

** Manche Unique



INDICE



PROGRAMME	<i>pag.</i>	7
1. ORGANISATION.	<i>pag.</i>	9
1.1. COMITÉ D'ORGANISATION, SECRÉTARIAT	<i>pag.</i>	9
1.2. OFFICIELS	<i>pag.</i>	9
1.2.1. COMMISSAIRES SPORTIFS	<i>pag.</i>	9
1.2.2. LES PRINCIPAUX OFFICIELS ET RESPONSABLES DES SERVICES	<i>pag.</i>	9
1.3. TABLEAU(X) D'AFFICHAGE OFFICIEL(S)	<i>pag.</i>	11
2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.	<i>pag.</i>	11
2.1.	<i>pag.</i>	11
2.2.	<i>pag.</i>	11
2.3.	<i>pag.</i>	11
2.4.	<i>pag.</i>	11
2.5. Parcours	<i>pag.</i>	11
3. VÉHICULES ADMIS.	<i>pag.</i>	12
3.1.	<i>pag.</i>	12
3.2.	<i>pag.</i>	12
3.3.	<i>pag.</i>	15
3.4.	<i>pag.</i>	15
3.5.	<i>pag.</i>	15
3.6.	<i>pag.</i>	15
4. ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES PILOTES.	<i>pag.</i>	15
4.1.	<i>pag.</i>	15
4.2.	<i>pag.</i>	15
5. CONCURRENTS ET PILOTES ADMIS.	<i>pag.</i>	15
5.1.	<i>pag.</i>	15
5.2.	<i>pag.</i>	15
5.3.	<i>pag.</i>	15
6. ENGAGEMENTS, RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE.	<i>pag.</i>	15
6.1.	<i>pag.</i>	15
6.2.	<i>pag.</i>	16
6.3.	<i>pag.</i>	16
6.4.	<i>pag.</i>	16
6.5.	<i>pag.</i>	16
6.6.	<i>pag.</i>	16
6.7.	<i>pag.</i>	17
6.8.	<i>pag.</i>	17
6.9.	<i>pag.</i>	17
6.10.	<i>pag.</i>	17
6.11.	<i>pag.</i>	17
6.12.	<i>pag.</i>	17
7. RÉSERVES, TEXTE OFFICIEL.	<i>pag.</i>	17
7.1.	<i>pag.</i>	17
7.2.	<i>pag.</i>	17
7.3.	<i>pag.</i>	17
7.4.	<i>pag.</i>	17
8. OBLIGATIONS GÉNÉRALES.	<i>pag.</i>	17
8.1. Numéros de Compétition	<i>pag.</i>	18



8.1.1.	<i>pag.</i>	17
8.1.2.	<i>pag.</i>	18
8.1.3.	<i>pag.</i>	18
8.1.4.	<i>pag.</i>	18
8.2. Mise en place au départ	<i>pag.</i>	18
8.2.1.	<i>pag.</i>	18
8.2.2.	<i>pag.</i>	18
8.3. Publicité	<i>pag.</i>	18
8.3.1.	<i>pag.</i>	18
8.3.2.	<i>pag.</i>	19
8.4. Signalisation, comportement sur la piste	<i>pag.</i>	19
8.4.1.	<i>pag.</i>	19
8.4.2.	<i>pag.</i>	19
8.4.3.	<i>pag.</i>	19
9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.	<i>pag.</i>	19
9.1. Verifications Administratives	<i>pag.</i>	19
9.1.1.	<i>pag.</i>	19
9.1.2.	<i>pag.</i>	19
9.1.3.	<i>pag.</i>	19
9.2. Verifications Techniques	<i>pag.</i>	20
9.2.1.	<i>pag.</i>	20
9.2.2.	<i>pag.</i>	20
9.2.3.	<i>pag.</i>	20
9.2.4.	<i>pag.</i>	20
9.2.5.	<i>pag.</i>	20
9.2.6.	<i>pag.</i>	20
10. DÉROULEMENT DE LA COMPETITION.	<i>pag.</i>	20
10.1. Départ, arrivée, chronométrage	<i>pag.</i>	20
10.1.1.	<i>pag.</i>	20
10.1.2.	<i>pag.</i>	20
10.1.3.	<i>pag.</i>	20
10.1.4.	<i>pag.</i>	20
10.1.5.	<i>pag.</i>	20
10.1.6.	<i>pag.</i>	20
10.2. Essais	<i>pag.</i>	20
10.2.1.	<i>pag.</i>	21
10.2.2.	<i>pag.</i>	21
10.2.3.	<i>pag.</i>	21
10.2.4.	<i>pag.</i>	21
10.3. Course	<i>pag.</i>	21
10.3.1.	<i>pag.</i>	21
10.3.2.	<i>pag.</i>	22
10.4. Aide extérieure	<i>pag.</i>	22
10.4.1.	<i>pag.</i>	22
10.4.2.	<i>pag.</i>	22
10.4.3.	<i>pag.</i>	22
11. PARC FERMÉ, CONTROLE FINAL.	<i>pag.</i>	22
11.1. Parc fermé	<i>pag.</i>	22
11.1.1.	<i>pag.</i>	22
11.1.2.	<i>pag.</i>	22
11.1.3.	<i>pag.</i>	22
11.2. Contrôle final	<i>pag.</i>	22
11.2.1.	<i>pag.</i>	22
11.2.2.	<i>pag.</i>	22
11.2.3.	<i>pag.</i>	22



12. CLASSEMENTS, RECLAMATIONS, APPELS.

12.1. Classements	<i>pag.</i>	22
12.1.1.	<i>pag.</i>	22
12.1.2.	<i>pag.</i>	22
12.1.3.	<i>pag.</i>	22
12.2. Reclamations	<i>pag.</i>	23
12.2.1.	<i>pag.</i>	23
12.2.2.	<i>pag.</i>	23
12.2.3.	<i>pag.</i>	23
12.2.4.	<i>pag.</i>	23
12.2.5.	<i>pag.</i>	23
12.2.6.	<i>pag.</i>	23
12.2.7.	<i>pag.</i>	23
12.2.8.	<i>pag.</i>	23
12.3. Appels	<i>pag.</i>	23
12.3.1.	<i>pag.</i>	23
12.3.2.	<i>pag.</i>	23
12.3.3.	<i>pag.</i>	23

13. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX.

13.1. Prix et coupes	<i>pag.</i>	23
13.1.1.	<i>pag.</i>	24
13.1.2.	<i>pag.</i>	24
13.1.3.	<i>pag.</i>	24
13.1.4.	<i>pag.</i>	25
13.2. Remise des prix	<i>pag.</i>	25
13.2.1.	<i>pag.</i>	25
13.2.2.	<i>pag.</i>	25

14. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

14.1.	<i>pag.</i>	25
14.2. Autres dispositions	<i>pag.</i>	25
14.2.1. Gestion des espaces paddock	<i>pag.</i>	25

ANNEXES

Graphique parcours avec indication des services	<i>pag.</i>	27
Altimétrie	<i>pag.</i>	28
Supplémentaire Responsables des Concurrents	<i>pag.</i>	29
Schéma numéros départ et publicité	<i>pag.</i>	30

P R O G R A M M E



	LOCALITÉ		DATE		HEURE
Clôture des engagements	<u>A.C. Ascoli Piceno – Ascoli Piceno</u>	le	<u>23 Juin 2014</u>	à	<u>24,00</u>
Approbation passeports	<u>S.P. di Colle San Marco – Ascoli Piceno (près de la zone de départ)</u>	le	<u>27 Juin 2014</u>	de	<u>10,00</u> à <u>12,30</u>
Vérifications administratives (*)	<u>ex Bar del Pianoro – Colle San Marco</u>	le	<u>27 Juin 2014</u>	de	<u>14,30</u> à <u>19,00</u>
	<u>ex Bar del Pianoro – Colle San Marco</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	de	<u>7,00</u> à <u>8,00</u>

() Les concurrents qui ont fait une demande écrite avant la fermeture d'inscription, pour des raisons particulières, et qui ont reçus l'autorisation de Directeur de Course, peuvent participer aux contrôle administratif du samedi 28/06. Max. participants n. 20 concurrents / pilotes.*

Les concurrents de la Provence de Ascoli Piceno ne peuvent pas participer à cette session supplémentaire.

Vérifications techniques (**)	<u>S.P. di Colle San Marco – Ascoli Piceno (près de la zone de départ)</u>	le	<u>27 Juin 2014</u>	de	<u>15,00</u> à <u>19,30</u>
	<u>S.P. di Colle San Marco – Ascoli Piceno (près de la zone de départ)</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	de	<u>7,15</u> à <u>8,15</u>

*(**) Les concurrents qui ont fait une demande écrite avant la fermeture d'inscription, pour des raisons particulières, et qui ont reçus l'autorisation de Directeur de Course, peuvent participer aux Contrôle techniques du samedi 28/06. Max. participants n. 20 concurrents / pilotes.*

Les concurrents de la Provence de Ascoli Piceno ne peuvent pas participer à cette session supplémentaire.

Pesage (localité)	Pré-course	loc. Colle San Marco	D'après-course	loc. San Giacomo – Ascoli Piceno
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	<u>ex "Locanda del Pianoro", loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le	<u>27 Juin 2014</u>	à <u>14,00</u>
Affichage de la liste des vérifiée et admis aux essais	<u>tableau d'affichage, ex "Locanda del Pianoro", loc. Colle San Marco</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	à <u>10,15</u>
Affichage de la liste admis aux course	<u>tableau d'affichage, ex "Locanda del Pianoro", loc. Colle San Marco</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	à <u>19,00</u>

SITE/LOCALITÉ/TÉLÉPHONE

DATE

HEURE

Heures d'ouverture de la zone de départ:

a) Essais officiels:

1 ^{ère} manche	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	à	<u>10,20</u>
2 ^e manche	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	à	<u>à suivre après le 1^{ère} manche</u>

b) Course:

Course 1	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le	<u>29 Juin 2014</u>	à	<u>9,20</u>
Course 2	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le	<u>29 Juin 2014</u>	à	<u>à suivre après Course 1</u>

Départ:

a) Essais officiels:

1 ^{ère} manche	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le	<u>28 Juin 2014</u>	à	<u>10,30</u>
-------------------------	---	----	---------------------	---	--------------



	LOCALITÉ	DATE	HEURE
2 ^e manche	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le <u>28 Juin 2014</u>	à <u>à suivre après de 1^{ère} manche</u>
b) Course:			
Course 1	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	à <u>9,30</u>
Course 2	<u>loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	à <u>à suivre après Course 1</u>
Contrôle de arrivée:			
a) Essais officiels:	<u>loc. San Giacomo – Ascoli Piceno</u>	le <u>28 Juin 2014</u>	à <u>10,15</u> (ouverture)
b) Course	<u>loc. San Giacomo – Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	à <u>9,15</u> (ouverture)
Parc fermé après Course 1	<u>loc. San Giacomo – Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	
Parc fermé final	<u>loc. San Giacomo – Ascoli P.</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	
Plaque de surface pour les contrôles techniques	<u>M.R.C. srl, Zona Ind. loc. Basso Marino – 63100 Ascoli Piceno</u>	le <u>27-28-29 Juin 2014</u>	
Contrôles techniques après-course. Tél. +39 0736 402435	<u>M.R.C. srl, Zona Ind. loc. Basso Marino – 63100 Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	à la fin de la course
Direction de course	<u>ex “Locanda del Pianoro”, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le <u>27 Juin 2014</u>	de <u>8,30</u> à <u>20,00</u>
Tél./Fax/e-mail	<u>ex “Locanda del Pianoro”, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le <u>28 Juin 2014</u>	de <u>6,30</u> à <u>20,00</u>
+39 0736 351124 / +39 0736 351158 / info@gsacascoli.org	<u>ex “Locanda del Pianoro”, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	de <u>6,30</u> à <u>18,00</u>
Secrétariat de l'épreuve	<u>Automobile Club di Ascoli Piceno – viale Indipendenza n. 38/a – Ascoli P.</u>	le <u>jusqu'à 25 Juin 2014</u>	à <u>12,00</u>
	<u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno</u>	le <u>de 25 Juin 2014</u>	de <u>14,00</u>
Tableau d'affichage	Contrôle: <u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno</u>	le <u>27 Juin 2014</u>	
	Essais: <u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno</u>	le <u>28 Juin 2014</u>	
	Course: <u>ex “Locanda del Pianoro”, Colle San Marco – arrivo, loc. San Giacomo</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	
Affichage des résultats:	<u>loc. San Giacomo di Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	Provisoires: après l'arrivée du chaquen groupe
	<u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	Final: 30 min. après leurs horaires du affichage
Remise des prix et et le paiement de toute remise de prix	<u>Colle San Marco di Ascoli Piceno</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	à <u>30' après l'ouverture du Parc fermé final</u>
Salle de presse	Contrôle: <u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco</u>	le <u>27 Juin 2014</u>	de <u>10,00</u> à <u>20,00</u>
	Essais: <u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco</u>	le <u>28 Juin 2014</u>	de <u>8,00</u> à <u>20,00</u>
	Course: <u>ex “Locanda del Pianoro” – loc. Colle San Marco</u>	le <u>29 Juin 2014</u>	de <u>8,00</u> à <u>18,00</u>



LOCALITÉ

DATE

HEURE

Chef du service de presse M.

SALUZZI GIUSEPPE**1. ORGANISATION.**

Le **GRUPPO SPORTIVO DILETTANTISTICO A.C. ASCOLI PICENO**, n° lic. ACI/CSAI 209752, légal représentant Mr. **GIOVANNI CUCCIOLONI**, avec la collaboration de l'**AUTOMOBILE CLUB DI ASCOLI PICENO – FERMO** n° lic. ACI/CSAI 16168, organise la course de côte internationale "53^a COPPA PAOLINO TEODORI" à **ASCOLI PICENO** du **27 Juin 2014** au **29 Juin 2014**.

Ce Règlement Particulier (RPG) a été approuvé par ACI/CSAI avec le visa n° SCVS 10/2014 du 15 avril 2014 et de la FIA avec visa n° 7CEM290614 du 23 avril 2014.

1.1. COMITÉ D'ORGANISATION, SECRÉTARIAT.

Le Président du Comité d'Organisation est **NICOLINO DE ANGELIS**.

Adresse **VIALE INDIPENDENZA N. 38/A – 63100 ASCOLI PICENO (AP)**.

Tél. +39 0736 45820 – +39 0736 45920 – +39 0736 338231.

Fax +39 0736 344736.

Site web: **www.gsacascoli.org** – e-mail: **info@gsacascoli.org**.

Vice Président: **GIOVANNI CUCCIOLONI**.

Membres: **PAOLINO TEODORI, VIRGINIA VITALI, SOSPETTI GILBERTO, ALESSANDRO BARGONI, ANTONIO COSTANTINI, LUCA FRASCARI, IVO PANICHI**.

L'adresse du Secrétariat de la Compétition est la suivante:

- Jusqu'au **25.06.2014** à **12,00** adresse **A.C. Ascoli Piceno, viale Indipendenza n. 38/a ad Ascoli Piceno (AP)**. Tél. +39 0736 45820 – 45920 – 338231. Fax +39 0736 344736. E-mail **info@gsacascoli.org**.
- A partir du **25.06.2014** à **14,00** adresse ex "Locanda del Pianoro", Loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno. Tél. +39 0736 351124 – 351058. Fax +39 0736 351158. E-mail **info@gsacascoli.org**.

1.2. OFFICIELS.**1.2.1. COMMISSAIRES SPORTIFS.**

QUALIFICATION	NOM ET PRÉNOM	N. LICENCE	A.C. (adhésion)	NAT.
PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	MARCELLO CANTORESI (Del. ACI/CSAI)	17159	Teramo	Italie
COMMISSAIRES SPORTIFS (moins deux commissaires internationaux)	CARLO ENNIO MORRI	007	F.A.M.S.	San Marino
	JAN MIENKINSKY	019a	OSK	Autriche
SECRÉTAIRE DU COLLÈGE	TANIA PIERANNUNZI	220054	Ascoli Piceno	Italie

1.2.2. LES PRINCIPAUX OFFICIELS ET RESPONSABLES DES SERVICES

QUALIFICATION	NOM ET PRÉNOM	N. LIC.	A.C. (adhésion)	NAT.
DIRECTEUR DE COURSE Tél. +39 335 7507916 (téléphone portable) Fax +39 0941 794848	ALESSANDRO BATTAGLIA	16798	Enna	Italie



QUALIFICATION	NOM ET PRÉNOM	N. LIC.	A.C. (adhésion)	NAT.
e-mail: battagliaa54@gmail.com				
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINT	FABRIZIO BERNETTI	74580	Ascoli Piceno	Italie
COMMISSAIRES TECHNIQUES Del. ACI/CSAI	GIUSEPPE DAL MAS	31683	Pordenone	Italie
	GREGORIO MELI	23655	Palermo	Italie
	EMIDIO SABATINI	224694	Ascoli Piceno	Italie
	ENZO NATALI	29714	Rimini	Italie
	GABRIELE LAMONICA	67721	Ascoli Piceno	Italie
	LORENZO MORETTI	45446	Rimini	Italie
VÉRIFICATEURS TECHNIQUES	GIANLUCA VITELLI	224696	Ascoli Piceno	Italie
	GIORGIO MARCUCCI	236191	Ascoli Piceno	Italie
	SIMONE STAFFILANI	338779	Ascoli Piceno	Italie
SECÉTAIRE DE LA COMPÉTITION	FRANCESCA ROMANA FILIPPONI	338773	Ascoli Piceno	Italie
VÉRIFICATEURS SPORTIFS	ANTHONY FRITTELLI	222053	Ascoli Piceno	Italie
	ATTO CLAUDIO CIUTI	224910	Ascoli Piceno	Italie
	CARLA DEZI	220052	Ascoli Piceno	Italie
	GUIDO GIANI	35405	Ascoli Piceno	Italie
	MARIA CHIARA CUCCIOLONI	349261	Ascoli Piceno	Italie
	PIERFRANCO TESSARO	243389	Ascoli Piceno	Italie
	STEFANO VITELLOZZI	224518	Ascoli Piceno	Italie
	VINCENZO FABI CANNELLA	362227	Ascoli Piceno	Italie
OBSERVATEUR FIA	WOLFGANG SAUER			Autriche
OBSERVATEUR TECHNIQUE FIA	JONATHAN CROOK			Gran Bretagne
MÉDECIN CHEF DE LA COURSE	SIGISMONDO CESARONI	235609	Ascoli Piceno	Italie
RESP. DES RELATIONS	AUGUSTO PARTUINI	22585	Latina	Italie
CONCURRENTS	MARCO MARIANI	35403	Ascoli Piceno	Italie
DÉLÉGUÉ PARCOURS PATH (DAP)	GIANPAOLO PEZZINI	224693	Ascoli Piceno	Italie



QUALIFICATION	NOM ET PRÉNOM	N. LIC.	A.C. (adhésion)	NAT.
DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ ACI/CSAI (nommé par le GdL Pistes & Parcours)	REMO CATTINI	16494	Firenze	Italie
COMMISSAIRES	A.C. Ascoli Piceno – Fermo, A.C. Ancona, A.C. Macerata, A.C. Teramo			
CHRONOMÉTREURS	Federazione Italiana Cronometristi			
RESPONSABLE CHRONOM.	MARCO BARILARI			
RESPONSABLE CLASSEMENTS	MARCO BARILARI			
EQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION	W.F. – Comando Provinciale Ascoli Piceno			

1.3. TABLEAU(X) D’AFFICHAGE OFFICIEL(S).

Toutes les communications et décisions, ainsi que les résultats seront affichés sur le tableau d’affichage officiel situé:

- Contrôle: **ex “Locanda del Pianoro”, loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno (près de la zone de départ);**
- Essais: **ex “Locanda del Pianoro”, loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno (près de la zone de départ);**
- Course:
 - **ex “Locanda del Pianoro”, loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno (près de la zone de départ);**
 - **arrivée, loc. San Giacomo di Ascoli Piceno.**

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

2.1. La Compétition sera organisée en conformité avec les dispositions du Code Sportif International de la FIA (le «Code»), le Cahier des Charges pour les Organisateurs du Championnat d’Europe de la Montagne (le «CEM»), avec le Code Sportif National – *si applicable* – et les dispositions du présent Règlement Particulier.

2.2. Du fait de leur inscription, les participants s’engagent à se soumettre aux dispositions ci-dessus et renoncent, sous peine de disqualification, **à tout recours devant arbitres ou tribunaux non prévus par le Code.**

2.3. À défaut de respecter ces dispositions, toute personne ou groupement organisant une compétition ou y prenant part perdra le bénéfice de la Licence qui lui a été attribuée.

2.4. La Compétition compte pour les Championnats suivants :

- Championnat d’Europe de la Montagne de la FIA;
- Championnat Italien de la Montagne (CIVM);
- Trophée Italien de la Montagne (TIVM) – zone **Sud** · coeff. 1,5;
- **Trophée Minicar Côte 2014.**

2.5. Parcours.

La Compétition se déroulera sur le parcours **S.P. N. 76, chez loc. Colle San Marco à loc. Colle San Giacomo di Ascoli Piceno avec départ chez loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno** altitude mt 705 *et arrivée à loc. San Giacomo di Ascoli Piceno* altitude 1085.

Le parcours, de la longueur de Km. 5,031, est en 2 (**deux**) manches. Il a une dénivellation entre le départ et l’arrivée de mt. 380 avec une pente moyenne de 7,55%.

Pour les courses avec deux manches de course:



Les concurrents (pilotes), après la première course et après avoir dépassé la ligne de l'arrivée, doivent suivre les indications des Commissaires et arriver au parc fermé, attendant de descendre au lieu de départ pour faire une deuxième manche.

La vérification du poids des voitures peut avoir lieu à la fin de la première ou deuxième course.

Le parcours indiqué est fermé au trafic normal pour toute la durée des essais officiels et de la course.

3. VEHICULES ADMIS.

3.1. Tous les véhicules doivent disposer d'un passeport technique national.

Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA pour les groupes suivants:

FIA CEM (Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA):

Catégorie I

- Groupe N – Voitures de Production, inclus Groupe R1
- Groupe A – Voitures de Tourisme, "World Rally Cars", "Super 1600" et voitures des Groupes R2 et R3 incluses
- Groupe S20 – Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus
- Groupe GT – Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus)

Catégorie II

- Groupe D/E2-SS (Single-seater) – Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.
- Groupe CN/E2-SC (Sportscars) – Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.
- Groupe E2-SH (Silhouette) – Voitures ayant l'aspect d'un véhicule de grande série de 4 places (y compris 2+2) et la forme de pare-brise de cette voiture.

Dans certaines conditions les voitures des Groupes A et N sont autorisées à participer quatre années après expiration de leur homologation (voir ces conditions à l'article 4 du règlement de "Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA").

Hors CEM:

- Groupe E1 Italie
- GT (Grand Tourisme – Class GTCUP)
- Racing Start
- Groupe E3 (Voitures expiration de homologation "V.S.O." Groupes N-A-B-GT)
- Groupe E3S
- Minicar
- Voitures Historiques

ACI/CSAI (CIVM):

- Groupe N (inclus Groupe R1, selon le tableau de assimilation établi)
- Groupe A (incluses WRC, Kit Car, Super 1600, SP, S20 et Groupes R2, R3, R4 e R5 selon le tableau de assimilation établi)
- Groupe E1 Italie
- Groupe CN
- GT (Grand Tourisme) inclus le voitures RGT
- Racing Start
- Groupe E2B (Sport-Production d'une cylindrée maxima du 3000 cm³)
- Groupe E2M (Monoplaces d'une cylindrée maxima du 3000 cm³)
- Groupe E2S (Silhoutte)
- Groupe E3 (Voitures expiration de homologation "V.S.O." Groupes N-A-B-GT)
- Groupe E3S
- Voitures GPL et CNG (ils se classent avec les voiture des Groupes de appartenance pour acquérir des points utiles pour les titres)

3.2. Les véhicules doivent respecter les normes sportives et techniques internationales FIA pour avoir un classement FIA. Les véhicules doivent respecter les normes sportives et techniques nationales ACI/CSAI 2014 pour avoir un classement ACI/CSAI (en particulier NS1 Cap. IV et la NS16 Cap. II) et les réglementations suivantes indiquées:

Deux classements séparés seront établis sur la base des différences entre le classement et le classement et le règlement des voitures suivant les normes FIA et ACI/CSAI.

Une véhicule peut être donc indiqué sur la liste FIA et/ou sur la liste ACI/CSAI.

Les véhicules seront répartis dans les classes de cylindrée suivantes:



FIA CEM

Catégorie I

- jusqu'à 1600 cm³
- entre 1600 et 2000 cm³
- entre 2000 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³

Catégorie II

- jusqu'à 1600 cm³
- entre 1600 et 2000 cm³
- entre 2000 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³ (seult E2-SH)

Hors CEM et ACI/CSAI (CIVM):

1) Groupes N, A, E1 Italie, E2S (E2S no classes Diesel):

- jusqu'à 1150 cm³
- entre 1151 et 1400 cm³
- entre 1401 et 1600 cm³
- jusqu'à 1600 cm³ cylindrée géométrique turbo (essence) (seulement Gr. E1 Italie)
- entre 1601 et 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³

Diesel

- jusqu'à 2000 cm³
- plus de 2000 cm³

A partir du 1.01.2009 la bride n'est plus obligatoire sur les véhicules turbo Groupe N et A des Ralloys.

2) Groupes E2B, CN

Classes:

- jusqu'à 1000 cm³
- entre 1001 cm³ et 1300 cm³
- entre 1301 cm³ et 1600 cm³
- entre 1601 cm³ et 2000 cm³
- entre 2001 cm³ et 2500 cm³
- entre 2501 cm³ et 3000 cm³
- TD (Turbo Diesel) jusqu'à 2000 cm³ (cylindrée géométrique).

3) Groupe E2M (Monoplaces)

Classes:

- jusqu'à 1000 cm³
- entre 1001 et 1600 cm³
- entre 1601 et 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³

4) Groupes GT (Grand Tourisme) inclues le RGT

Classes:

RGT:

- jusqu'à 2000 cm³

- entre 2001 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³

GT3:

- fino a 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³

GTCUP:

- jusqu'à 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³

5) Racing Start

Réservé aux voitures conformes à la NS 24 Chapitre IV divisée en classes :

- Essence suralimentées pas jusqu'à 2000 cm³:
 - RS1 – jusqu'à 1150 cm³
 - RS2 – entre 1151 et 1400 cm³
 - RS3 – entre 1401 et 1600 cm³
 - RS4 – entre 1601 et 2000 cm³
- Essence suralimentées avec cylindrée géométrique jusqu'à 1600 cm³:
 - RSTB1 – jusqu'à 1400 cm³
 - RSTB2 – entre 1401 et 1600 cm³
 - RSTW – Voitures avec double suralimentation mixte (turbo + compresseur volumétrique) avec cylindrée géométrique jusqu'à 1600 cm³
- Diesel (cylindrée géométrique jusqu'à 2000 cm³ aussi suralimentées):
 - RSD – aspiré ou suralimenté avec géométrie cylindre jusqu'à 2000 cm³

6) Groupe E3 Voitures expiration de homologation "V.S.O." Groupes N-A-B-GT

Groupes E3 (Gr. N-VSO, A-VSO)

Classes:

- jusqu'à 1150 cm³
- entre 1151 et 1400 cm³
- entre 1401 et 1600 cm³
- entre 1601 et 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³

Groupe E3 (Gr. B-VSO)

Classes:

- Class jusqu'à 1600 cm³
- Class oltre 1600 cm³

Groupe E3 (Gr. GT-VSO)

Class unica

7) Groupe E2S (Silhouette)

Classes:

- jusqu'à 1150 cm³
- entre 1151 et 1400 cm³
- entre 1401 et 1600 cm³
- entre 1601 et 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³
- plus de 3000 cm³ (max jusqu'à 6500 cm³)

8) Groupe E3 S (Voitures ex Groupe 5)

Classes:

- jusqu'à 1150 cm³
- entre 1151 et 1400 cm³
- entre 1401 et 1600 cm³
- entre 1601 et 2000 cm³
- entre 2001 et 3000 cm³



- plus de 3000 cm³

9) Voitures GPL et CNG

Les véhicules des groupes suivantes sont admis:

N; A; GT; E (seulement si construit exprès pour une alimentation gas)

Les véhicules monoplace, les véhicules découvertes, les véhicules Sport de piste, les véhicules bi-places course, les véhicules avec moteur Diesel, les véhicules équipés avec moteur Diesel, véhicules avec année de construction avant le 31-12/2005 sont exclus.

Les véhicules doivent être conformes au règlement technique des Groupes d'appartenance, à exception pour l'alimentation pour laquelle on va appliquer la norme technique pour les véhicules avec alimentation CNG et GPL publié sur NS 20.

10) Groupe Minicar (ACI/CSAI) – avec classement séparé

Classes :

- 600 cm³
- 700 cm³
- 700 cm³ B



11) Voitures Historiques (à suivre)

Toutes les voitures autorisées par la loi (N.S. 14, art. 4.3).

3.3. L'équipement de sécurité de tous les véhicules doit être conformes à l'Annexe J de la FIA.

3.4. Tout véhicule n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur sera refusé ou exclu de la Compétition.

3.5. Seul le carburant conforme aux dispositions de l'Annexe J pourra être utilisé.

3.6. Toute forme de préchauffage des pneumatiques avant le départ est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4. ÉQUIPEMENT DE SECURITE DES PILOTES.

4.1. Le port de la ceinture de sécurité, d'un casque de protection et du dispositif de retenue de la tête conformes aux normes approuvées par la FIA sont obligatoires pendant les manches d'essais et de course.

Le port du dispositif de retenue de la tête est obligatoire pour tous les véhicules (à exception des véhicules participants aux trophée/Série "Barchetta", "Alfa 33" et Trophée Assominicar pour lesquelles on recommande le système FHR).

4.2. Les Pilotes doivent obligatoirement être équipés de vêtements résistant au feu (comprenant combinaison, masque ou cagoule, gants, etc.) conforme à la norme FIA en vigueur.

5. CONCURENTS ET PILOTES ADMIS.

5.1. Est admis comme Concurrent toute personne physique ou morale, titulaire d'une Licence Internationale de Concurrent valable pour l'année en cours.

5.2. Le Pilotes doit obligatoirement être détenteur d'un permis de conduire automobile et titulaire d'une Licence Internationale de Pilote valable pour l'année en cours.

Les concurrents participants aux titres ACI/CSAI doivent avoir la licence NS3, mais ils vont se classer seulement en classement ACI/CSAI s'ils ne sont pas titulaires d'une licence internationale.

Il n'est pas obligatoire (pour le concurrent/conducteur italien) de montrer le permis de conduire pendant les contrôles avant de la course.

5.3. Tout Concurrent et Pilote étranger au pays organisateur doit être en possession d'une autorisation de départ écrite de l'ASN qui a établi sa Licence (même sous forme d'une simple note sur la licence).

6. ENGAGEMENTS, RESPONSABILITE ET ASSURANCE.

6.1. Les demandes d'engagement seront prises en compte à partir de la publication du Règlement Particulier, et doivent être envoyées à l'adresse suivante:

GRUPPO SPORTIVO DILETTANTISTICO A.C. ASCOLI PICENO

viale Indipenza n. 38/a

63100 Ascoli Piceno (AP)

Fax 0736/344736

e-mail: info@gsacascoli.org

Cloture des engagements: **lundi 23 juin 2014 heure 24,00.**

Les engagements télégraphiques ou par e-mail / télécopie / fax doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon le bulletin d'engagement officiel *et payant la taxe d'inscription.*

Les demandes d'engagement complètes et conformes Code et RNS sont acceptées.

L'Organisation fait un protocole des inscriptions qui doit être disponible L'Organisation fait un protocole des inscriptions et l'envoie aux Commissaire Sportif (Del. Aci/Csai) et le met dans le dossier des documents à la fin de la course.

Avec l'inscription le concurrent:

- déclare de connaître les dispositions des Codes et des annexes, du règlement Sportif et des Normes Supplémentaires et de cette règlement;

- reconnaître le A.C.I./C.S.A.I. comme unique juridiction compétante, à exception pour le droit de l'appel du Code et du Règlement National sportif; il renonce aux arbitraires ou juridiction pour des faits de l'organisation ou du roulement de la compétition;

- décharge l'A.C.I., la C.S.A.I., les Organisateur, tous les Officiels de la Course des responsabilités des tiers pour des dommages subis lui même, ses pilotes, passagers, employés ou choses

6.2. **Maximum 250 (deuxcentscinquante) inscriptions sont acceptées (tous les véhicules RPG, les véhicules E3, E3S, historiques et Minicar)**

Les véhicules historiques admis sont max. 35 (trente-cinq) – N.S. 14 art. 5.3.1.

6.3. Un changement de véhicule après la clôture des engagements n'est permis que jusqu'à la fin des vérifications du Concurrent concerné, pour autant que le nouveau véhicule appartienne au même Groupe et à la même classe de cylindrée (Article 3.2) que le véhicule remplacé.

6.4. Un changement de Concurrent après la clôture des engagements n'est pas autorisé. Les changements de Pilotes sont autorisés conformément à l'Article 9.14 du Code. Le Pilote remplaçant - détenteur du permis de conduire automobile, titulaire de Licences Internationales valables et en possession de l'autorisation de son ASN, devra être désigné avant le vérifications administratives pour le véhicule considéré.

6.5. Les doubles départs (1 pilote pour 2 véhicules ou 1 véhicule pour 2 pilotes) ne sont pas autorisés.

6.6. Les droits d'engagement (+ TVA 22%) sont fixés à:

€ 270,00 Groupes N / A / R / E3 (VSO-N / VSO-A / VSO-B / VSO-GT) / E3S / E1
 Italie ≤ 2000 (*) / SP / KIT CAR / S1600 / S2000 / WRC / Historiques

€ 320,00 CN / E1 Italie > 2000 / E2M / E2B / E2S / GT

€ 131,15 Minicar e Storiche inserite

€ 160,00 Racing Start Over 25

€ 120,00 Racing Start Under 25

() comprend la classe turbo 1600*

Sans la publicité facultative de l'organisateur (Article 8.3.2): le double du montant indiqué ci-dessus est exigé.

Les droits d'engagement sont à verser comme suit:

mandat postal au nome de: Gruppo Sportivo A.C. Ascoli Piceno, viale Indipendenza n. 38/a, 63100 Ascoli Piceno (AP);



virement:

- **Nom de la Banque:** Banca di Credito Cooperativo Picena – Filiale Ascoli Centro
- **Adresse:** viale De Gasperi, 14 – 63100 Ascoli Piceno
- **Bénéficiaire:** Gruppo Sportivo A.C. Ascoli P.

- **Code IBAN:** IT 14 N 08474 13502 000150102645
- **BIC SWIFT:** ICRAITRRD60



6.7. L'engagement ne sera acceptée que s'il est accompagné des droits d'engagement et reçu dans le délai fixé à l'Article 6.1.

6.8. Les droits d'engagement comprennent dans tous les cas la prime d'assurance Responsabilité Civile du concurrent et du Pilote, ainsi que les numéros de Compétition nécessaires.

6.9. Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de retrait d'inscription du concurrent les droits d'engagement:

- seront remboursés au 50%, si la renonciation arrive avant la clôture des inscriptions;
- ne seront pas remboursés si la renonciation arrive après la clôture des inscriptions.

Les suivantes dispositions particulières sont appliquées:

- a) *En cas d'interruption de la compétition pendant la/les manche/s de la course pour des raisons qui ne sont pas imputables à l'organisateur (par exemple: accident, éboulement, incendie, etc.) les droits d'engagement ne seront pas remboursés*
- b) *En cas d'interruption de la compétition pendant la/les manche/s des essais officiels pour des raisons qui ne sont pas imputables à l'organisateur (par exemple: accident, éboulement, incendie, etc.) les droits d'engagement seront remboursés au 40%.*

En cas b) l'éventuelle contribution pour le total des prix finaux est de 60% du montant normal; en cas a) c'est le 100%.

La restitution des droits d'engagement doit survenir dans les 15 jours après la course.

6.10. Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des Concurrents, Pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses.

Chaque Concurrent/Pilotes est totalement responsable de son ou de ses assurances.

6.11. Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ~~(ou des)~~ assurance garantissant les risques suivants:

- Responsabilité Civile vis-à-vis de tiers à valeur de **€ 5.000.000 pour dommage aux personnes et € 1.000.000 pour dommages aux choses.**

6.12. L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement à la piste de Compétition et retour.

7. RESERVES, TEXTE OFFICIEL.

7.1. L'organisateur se réserve le droit de compléter son Règlement Particulier ou d'émettre des dispositions ou des instructions complémentaires qui en feront partie intégrante. Il se réserve également le droit d'annuler ou d'arrêter la Compétition en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'événement imprévisible, et ce, sans aucune obligation d'indemnisation (*sauf en cas de art. 6.9*).

7.2. Toutes les modifications et dispositions complémentaires seront portées le plus rapidement possible à la connaissance des participants, au moyen d'annexes datées et numérotées qui seront affichées officiellement (voir Article 1.3).

7.3. Les commissaires sportifs ont l'autorité de décider sur tout cas non prévu au Règlement Particulier.

7.4. Pour le Règlement Particulier, le texte **ANGLAIS** fait foi.



8. OBLIGATIONS GENERALES.

8.1. Numéros de Compétition

Le critère suivant sera adopté pour l'assignation des numéros de départ, pour assigner à les voitures monoplace et sport les numéros avec une ou deux chiffres

Le critère est le suivant:

- **Voitures des groupes: D/E2-SS/E2M-E2-SH/E2S-E2-SC/E2B-CN de n. 1 au n. 99;**
- **Voitures des groupes: GT - E1 Italie de n. 101 au n. 199;**
- **Voitures des groupes: A - S20 de n. 201 au n. 299;**
- **Voitures des groupes: Racing Start - N de n. 301 au n. 399;**
- **Voitures des groupes: E3 - E3S de n. 401 au n. 499;**
- **Voitures Minicar de n. 501 au n. 549**
- **Voitures historiques de n. 551 au n. 599;**

Les numéros départ seront en ordre décroissant par rapport à la liste des inscrits.

Exemple: le dernier concurrent/pilote sur la liste d'inscription (si appartenant aux groupes D/E2-SS / E2M - E2-SH / E2S - E2-SC / E2B - CN), aura le numéro 1, le avant-dernier aura le numéro 2, etc.

qui seront apposés de façon visible de chaque côté du véhicule et (indiquer où) pendant toute la durée de la manifestation.

8.1.1. Chaque participant recevra de l'organisateur **3 (trois)** jeux de numéros de Compétition (*panneau porte numéro et les numéros départ référents*) qui doivent être appliqués lisiblement (*pas coupés et avec toutes les publicités visibles*), avant des contrôles techniques, sur les deux côtés (*verticalement*) des voitures et qui seront apposés de façon visible de chaque côté du véhicule et sur le capot antérieur (*si indiqué par l'organisateur*) pendant toute la durée de la Compétition.

Le numéro capot doit être orienté vers la côté **gauche**. Les véhicules sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

Chaque chiffre composant le numéro départ doit être en couleur noir (rouge pour les pilotes handicapés) sur un fond blanc et il doit avoir un largeur d'hampe de cm. 5 pour une hauteur de cm. 30.

8.1.2. L'octroi des numéros de Compétition est du ressort de l'organisateur (*voir l'annexe 5*).

8.1.3. À la fin de la Compétition, avant de quitter le Parc Fermé ou le paddock, les numéros des véhicules circulant sur la voie publique doivent être enlevés.

8.1.4. *Tous les concurrents participant au CIVM (exclus les voitures Groupe E3, E3S, des Trophées Monarque et des voitures historiques) doivent obligatoirement appliquer sur les voitures l'adhésive de la publicité "Championnat Italienne de la Montagne" et/ou les sponsors de ACI Sport.*

Cet adhésive doit être appliqué sur la partie supérieur du pare-brise des voitures fermées (GT, A, N, E1, R, etc.) et sur la partie antérieure de la voiture (partie supérieure capot) pour les voitures ouvertes (E2M, E2B, CN, etc.). Dans l'annexe 5 vous avez le schéma pour indiquer l'application des publicités et des numéros de départ.

La publicité obligatoire est contrôlée sur les véhicules pendant les contrôle techniques et sur la ligne, avant du départ. Si elle manque, aussi partiellement, ou la position de la publicité non correcte cause une surtaxe de € 50 jusque au double de la taxe d'inscription.

8.2. Mise en place au départ

8.2.1. Les Pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins une heure avant leur heure de départ. Les Pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ.

8.2.2. Les participants se rangeront dans la file de départ au moins 10 minutes avant leur heure de départ. Le Pilotes qui ne se présente pas au départ à son heure pourra être exclu de la compétition.

8.3. Publicité

8.3.1. Il est permis d'apposer toute publicité sur les véhicules, sous réserve :

- qu'elle soit conforme aux règlements de la FIA (et aux règlements nationaux);
- qu'elle ne soit pas contraire aux bonnes moeurs.

Les vitres latérales doivent rester libres de toute publicité.



8.3.2. L'organisateur a prévu les publicités suivantes (*voir annexe 5*):

- Obligatoire (numéros de Compétition): **53^a Coppa Paolino Teodori 27-28-29 giugno 2014;**
- Facultative (droits réduits, Article 6.6): **Vulcangas, VGS Videografica Studio.**

La publicité obligatoire est contrôlée sur les véhicules pendant les contrôle techniques et sur la ligne, avant du départ. Si elle manque, même partiellement, ou si position de la publicité n'est pas correcte, une surtaxe de 50 EUR jusqu'au doublement de la taxe d'inscription peut être exigé.

Ceux qui n'acceptent pas la publicité facultative de l'organisation doivent payer le double de la taxe d'inscription.

8.4. Signalisation, comportement sur la piste.

8.4.1. La signalisation suivante pourra être utilisée pendant les essais et la course, et elle devra être strictement respectée:

- | | |
|--|--|
| - Drapeau rouge | arrêt immédiat et absolu |
| - Drapeau jaune * | danger, défense absolue de dépasser |
| - Drapeau jaune à bandes rouges verticales | Surface glissante, changement d'adhérence. |
| - Drapeau bleu | un concurrent cherche à vous dépasser |
| - Damier noir/blanc | fin de la manche (ligne d'arrivée) |

* Drapeau agité danger immédiat, soyez prêt à stopper

* Drapeaux doublés danger grave

8.4.2. Il est strictement interdit de déplacer un véhicule en travers ou en sens inverse de la course, sauf sur ordre de commissaires de piste ou du directeur de course. Toute infraction à cette disposition entraînera l'exclusion, sous réserve d'autres sanctions et de la transmission du cas à l'ASN concernée.

8.4.3. Dans le cas où un Pilotes doit interrompre sa manche sur ennui mécanique ou autre, il parkera immédiatement son véhicule en dehors de la piste et le quittera; il respectera obligatoirement les ordres des commissaires de piste.

9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.

9.1. Verifications administratives.

9.1.1. Le verifications administratives auront lieu à ex "**Bar del Pianoro**", loc. **Colle San Marco di Ascoli Piceno (près de la zone de départ)** le:

- **vendredi 27 Juin 2014 de 14.30 à 19.00;**

- **samedi 28 Juin 2014 de 7.00 à 8.00 (*).**

(*) Les concurrents qui ont fait une demande écrite avant la fermeture d'inscription, pour des raisons particulières, et qui ont reçus l'autorisation de Directeur de Course, peuvent participer aux contrôle administratif du samedi 28/06. Max. participants n. 20 concurrents / pilotes.

Les concurrents de la Provence de Ascoli Piceno ne peuvent pas participer à cette session supplémentaire.

9.1.2. Les participants doivent se présenter personnellement aux vérifications.



9.1.3. Les documents suivants seront spontanément présentés:

- Licences Internationales de Concurrent et de Pilote;
- permis de conduire automobile;
- passeport technique national.

Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait été ni jointe à l'engagement, ni spécifiquement notée sur leurs licences.

9.2. Vérifications techniques.

9.2.1. Les vérifications techniques auront lieu à **loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno (près de la zone de départ)** le:

- **vendredi 27 Juin 2014 de 15.00 à 19.30;**
- **samedi 28 Juin 2014 de 7.15 à 8.15 (**).**

() Les concurrents qui ont fait une demande écrite avant la fermeture d'inscription, pour des raisons particulières, et qui ont reçus l'autorisation de Directeur de Course, peuvent participer aux Contrôle techniques du samedi 28/06. Max. participants n. 20 concurrents / pilotes.**

Les concurrents de la Provence de Ascoli Piceno ne peuvent pas participer à cette session supplémentaire.

Les éventuelles modalités particulières seront éventuellement communiqué avec un bulletin.

9.2.2. Pour l'identification des véhicules et le contrôle des mesures de sécurité, les participants devront obligatoirement présenter personnellement leur véhicule aux vérifications techniques.

9.2.3. La fiche d'homologation du véhicule et le passeport technique national doivent obligatoirement pouvoir être présentés. Dans le cas contraire, la vérification du véhicule pourra être refusée.

9.2.4. Les participants qui se présenteraient aux vérifications technique après l'heure qui leur a été fixée seront passibles d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, à la discrétion des commissaires sportifs.

Toutefois, les commissaires sportifs pourront autoriser, de leur propre jugement, le contrôle des véhicules dont les Concurrents/Pilotes pourront justifier que leur retard est dû à un cas de force majeure.

9.2.5. Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur.

9.2.6. À l'issue des vérifications, la liste des participants admis aux essais sera publiée et affichée par l'organisateur.

10. DÉROULEMENT DE LA COMPETITION.

10.1. Départ, arrivée, chronométrage.

10.1.1. Le départ a lieu voiture arrêtée et moteur en marche.

Les commissaires sportifs et le directeur de course ont toute faculté de modifier l'ordre de départ en fonction des circonstances.

10.1.2. Sauf autorisation expresse des commissaires sportifs, aucun véhicule ne pourra prendre le départ en dehors de son groupe.

10.1.3. Tout véhicule ayant déclenché le dispositif de chronométrage sera considéré comme parti et n'aura aucun droit à un second départ.

10.1.4. Tout refus ou retard au départ entraînera l'exclusion.

10.1.5. L'arrivée est jugée lancée. La manche se termine par le passage de la ligne d'arrivée; la vitesse doit immédiatement être fortement réduite.

10.1.6. Le chronométrage sera effectué au moyen de cellules photoélectriques et avec une précision d'au moins 1/100e de seconde.



10.2. Essais.

10.2.1. Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des heures d'essais officiels.

Il est interdit pendant la semaine de la course de faire des essais libres avec des voitures qui ne sont pas conformes avec le code de la route.

Après avoir reçu l'indication de l'Autorité, le Collège des Commissaires Sportifs décide la sanction pour les contrevenants, qui peut aussi causer l'exclusion à la course.

Les Organisateurs font des accords avec les Autorités locales pour avoir un service correcte de contrôle et il vont indiquer les concurrents qui font des infractions aux normes de la circulation de la route.

10.2.2. Les essais officiels se déroulent en 2 manches selon l'horaire détaillé de l'organisateur.

Les essais officiels se dérouleront en 2 (deux) manches.

*Le départ des essais officiels est à **Colle San Marco de Ascoli Piceno**.*

*1° roulement à **10,30 heures** 2° roulement **tout de suite après** le 1° roulement de **samedi 28 juin 2014**, avec l'ordre suivant de départ des véhicules :*

Voitures Historiques – Minicar (600, 700, 700B) – E3 (N-VSO, A-VSO, B-VSO, GT-VSO) – E3S – Racing Start – Groupe N – Groupe A (A-R-Kit Car-S1600-S20-SP-WRC) – E1 Italie E1 Italie (classe E1 jusqu'à 1600 cm³ géométriques turbo essence partiraient après la classe jusqu'à 2000 cm³) – voitures GT (Classes RGT, GTCUP, GT3) – E2S – E2SH – CN – E2B – E2SC – E2M – D/E2SS.

Les concurrents ont la faculté de faire les deux essais officiels ou seulement un essai officiel.

10.2.3. Seuls les véhicules ayant passé les vérifications techniques seront admis au départ des manches d'essais.

Les conditions d'admission au départ de la/des manche(s) de course sont les suivantes :

10.2.4. Les conditions d'admission au départ de la/des manche(s) de course se déroulent dans l'ordre chronologique inverse des numéros de compétitions. Cette ordre est contrôlé, avant la ligne de départ, par un Commissaire qui va vérifier aussi la publicité obligatoire.

Chaque concurrent, pour participer à la course, doit faire le parcours complet au moins une fois pendant les essais officiels.

Si un pilote a fait le départ des essais officiels mais il n'a pas complété tout le parcours, il peut être aussi admis à la course, s'il était classifié pendant des courses des trois années précédentes ou s'il était admis à la course dans les trois années précédentes et si le parcours n'est pas changé plus du 10%.

Le concurrent peut aussi participer à la course avec une décision motivé des Commissaires Sportifs, aussi sur proposition du Directeur de la Course.

Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.

10.3. Course.

10.3.1. Les manches de course auront lieu successivement le même jour selon l'horaire détaillé de l'organisateur.

*Les départs de la course sont à **Colle San Marco di Ascoli Piceno**.*

*1[^] manche à **9,30 heures** 2[^] manche **tout de suite après** la 1[^] manche le jour de **Dimanche 29 Juin 2014**, avec l'ordre suivant de départ des véhicules:*

Voitures Historiques – Minicar (600, 700, 700B) – E3 (N-VSO, A-VSO, B-VSO, GT-VSO) – E3S – Racing Start – Groupe N – Groupe A (A-R-Kit Car-S1600-S20-SP-WRC) – E1 Italie – E1 Italie (classe E1 jusqu'à 1600 cm³ géométriques turbo essence partiraient après la classe jusqu'à 2000 cm³) – voitures GT (Classes RGT, GTCUP, GT3) – E2S – E2SH – CN – E2B – E2SC – E2M – D/E2SS.

Le départ est obligatoire avec des systèmes automatiques.

Le départ est signalé par la lumière du feu vert allumée. Une cellule photovoltaïque – connectée avec appareil et placée à un mètre de distance de la ligne de départ – relève le temps exact du départ dès qu'elle est franchie par la partie antérieure de la voiture.

Si un pilote n'est pas prêt à partir à l'ordre du starter, le départ peut être admis avec un retard de 30" max. A PARTIR DU MOMENT DE L'ALLUMAGE DE LA LUMIERE VERT. Après ce retard le concurrent / pilote ne peut plus partir.

Le Directeur de la Course peut autoriser les Concurrents / Pilotes qui étaient fermés sur le parcours après des interruptions, de reprendre le départ de la course.



10.3.2. La Compétition se disputera en **2 (deux)** manches.

10.4. Aide extérieure.

10.4.1. Toute aide extérieure entraîne l'exclusion.

10.4.2. Les véhicules arrêtés sur le parcours ne seront remorqués que sur ordre de la direction de course.

10.4.3. *Seulement pour les voitures E2M / D/E2-SS et E2B / E2-SC la présence de max deux mécaniciens est admis avec un « pass » de l'Organisation. Ils doivent se placer au départ de la voiture avec une source d'énergie externe à proximité de la voiture, sur la ligne de départ. Les mécaniciens doivent suivre les indications du Directeur de la Course.*

11. PARC FERMÉ, CONTROLE FINAL.

11.1. Parc Fermé.

11.1.1. À la fin de la Compétition, le parcours entre la ligne d'arrivée et l'entrée du Parc Fermé est placé sous le régime du Parc Fermé.

11.1.2. À la fin de la Compétition, tous les véhicules classés restent au Parc Fermé jusqu'à ce que celui-ci soit levé par le directeur de course avec l'autorisation des commissaires sportifs. La levée du Parc Fermé ne peut intervenir avant la clôture du délai de réclamation.

Les pilotes doivent suivre les indications des Officiels de la Course et doivent conduire, sans arrêter, les voitures au « parc fermé ».

11.1.3. Le Parc Fermé est situé à **San Giacomo di Ascoli Piceno**.

11.2. Contrôle complémentaire.

11.2.1. Chaque véhicule peut être soumis à un contrôle complémentaire par les commissaires techniques, ce tant au cours de la Compétition que principalement après l'arrivée.

11.2.2. Une vérification complète et détaillée, prévoyant le démontage de la voiture, avec séquestration éventuelle de celle-ci, pourra être effectuée après l'arrivée, à la demande des commissaires sportifs agissant d'office ou à la suite d'une réclamation.

11.2.3. Les contrôles particuliers (pesage, etc.) auront lieu à: **parc fermé, à loc. San Giacomo di Ascoli Piceno** ou chez **Autofficina M.R.C. srl, Zona Ind.le loc. Basso Marino – 63100 Ascoli Piceno**. Tél./Fax **+39 0736 402435**. Mob. **+39 377 7075255**. E-mail: **info@officinamrc.com**.

12. CLASSEMENTS, RECLAMATIONS, APPELS.

12.1. Classements.

12.1.1. L'établissement des classements est basé sur les meilleurs temps. En cas d'une compétition se déroulant sur deux manches: les classements sont établis sur la somme des temps établis par chaque pilote lors des deux manches.

12.1.2. La règle pour départager les éventuels ex aequo est la suivante:

Le meilleur temps dans une des DEUX manches.

12.1.3. Les classements suivants seront établis:

- Classement général absolu de tous les groupes du CEM confondus (voir art. 3.1) ;
- Classement général absolu des groupes hors CEM confondus – au CIVM – ensemble (sauf E3, E3S, historiques et éventuels Monarque qui ont un classement séparé);
- Classement pour chacun des groupes selon EHC;
- Classement pour chacun des groupes de la réglementation ACI/CSAI;
- Classement Under 25;
- Classement Racing Start (groupe/classes et un classement spéciale UNDER 25 sans la différence classe de toutes les voitures Racing Start);
- Classement Dames;
- Classement Écurie;
- Classement par classes de cylindrée pour chacun Groupe (EHC);
- Classement par classes de cylindrée pour chacun Groupe (CIVM);
- Classement par classes de cylindrée pour chacun Groupe (E3, E3S);
- Classement général pour chacun Groupe de Voitures Historiques;
- Classement Minicar (Classi).



12.2. Réclamations.

12.2.1. Le dépôt d'une réclamation et les délais à observer sont fonction des dispositions du Code.

12.2.2. Le délai de réclamation contre les résultats ou le classement (Article 13.4.4 du Code – Article 173 du RNS) est de 30 minutes après l'affichage des résultats.

12.2.3. La caution de réclamation est fixée à € 350,00 et est à verser la présentation. La caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

12.2.4. Les réclamations collectives, de même que celles contre le chronométrage ou contre des décisions de juges de fait ne sont pas admises.

12.2.5. Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents dûment inscrits ou à leurs représentants titulaires d'une procuration écrite originale.

12.2.6. Au cas où une réclamation nécessiterait un démontage du véhicule, les frais estimés comme probables seront garantis par une avance fixée par les commissaires sportifs. Le contrôle lui-même sera subordonné au versement de ladite avance de frais dans le délai fixé par les commissaires sportifs.

12.2.7. *Réclamations contre la validité d'une inscription et/ou contre la qualification d'un concurrent ou de classement des voitures. La réclamation doit être présentée dans les deux heures après les vérifications "avant-course".*

12.2.8. *Réclamations contre la réclamation des voitures et/ou contre le classement. La réclamation doit être présentée dans la demi-heure après publication du classement final du groupe, signé du Directeur de la Course.*

12.3. Appels.

12.3.1. Le dépôt d'un appel et les délais à observer sont fonction des dispositions du Code.

12.3.2. La caution d'appel national est fixée à € 3.000,00. La caution d'appel internationale est fixée par FIA chaque année.

12.3.3. *Le concurrent a l'obligation de remettre l'élément mécanique contesté aux Commissaires Sportifs pour transmission ultérieure au T.N.A., en accord avec l'Art 4 du NS9.*

13. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX.

13.1. Prix et coupes.

13.1.1. Les prix, coupes et trophées suivants seront distribués :

FIA CEM

Les premiers 10 du Classement général

Premier, deuxième et troisième de chaque Groupe et Classes

ACI/CSAI (CIVM)

Au 1^{er} – 2^e – 3^e du classement final du groupe (RACING START – E1 ITALIE – E2B – E2M – E3/VSO-N; VSO-A; VSO-B; VSO-GT).

Au 1^{er} – 2^e – 3^e pour chacun class (E1 ITALIE – E2B – E2M – GT/GTCUP – E3/VSO-N, VSO-A, VSO-B, VSO-GT – E3S).

Au 1^{er} UNDER 25, DAMES, ÉCURIE ET E1SS (SUPERSTARS).

ACI/CSAI (Voitures Historiques)

Au 1^{er} – 2^e – 3^e du classement final de chaque Groupe.

ACI/CSAI (Minicar)

Au 1^{er} – 2^e – 3^e du classement de chaque Classes.

N.B.: Pendant les courses FIA, si le classement ACI/CSAI est différent de FIA en doit prévoir des prix suffisants pour les deux classements.

EN ARGENT:

La distribution est la suivante:

a) Classement général absolu tous groupes du CEM confondus

Au 1^{er} € 530

Au 2^e € 270

b) Classement pour chacun des groupes du CEM

Au 1^{er} € 430

Au 2^e € 370

Au 3^e € 240

Au 4^e € 170

c) Classement par classe

Au 1^{er} € 65

Les prix d'honneur, exception pour les premiers trois classifiés, peuvent être retirés par une personne avec une délégation écrite.

En cas d'absence, sans motivation motivée, les pilotes perdent le prix d'honneur et ils doivent payer des sanctions comme suivant :

- *À la première absence une sanction de € 259,00;*

- *En cas de récidive, perte des prix en argent et sanction de € 259,00.*

Le montant des prix est au net du taxe.

En plus l'Organisateur doit payer:

€ 3.500,00 + TVA (+20% si le public est à paiement, égal à € 4.200 + IVA), à payer à ACI Sport (a – b), pour la promotion du Championnat et la gestion du classement (le podium, la balance pour les voitures et pour la structure d'hospitalité et la distribution des classements d'arrivée).

Le public ou les moyens de transport ne doivent pas payer le ticket de l'entrée.



13.1.2 Les prix en nature non retirés jusqu'au plus tard un mois après la Compétition resteront propriété de l'organisateur. Aucun prix ne sera envoyé.

13.1.3 Les prix en espèces doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur.

13.1.4. *Les prix d'honneur de la course ne sont pas cumulables (relativement aux Groupes et Classes) et seul le prix le plus élevé est attribué. Cette règle n'est pas applicable pour le classement absolu, ou les prix sont cumulables.*

13.2. Remise des prix.

13.2.1. La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

13.2.2. La remise des prix aura lieu le **Dimanche 29 Juin 2014** à **loc. Colle San Marco di Ascoli Piceno** à **30'** après l'ouverture du parc fermé final.

14. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

14.1. *Les connexions radio, les moyens de sécurité (inclus les moyens de désincarcération et d'extraction), les commissaires de piste et les ambulances doivent rester sur place jusqu'à ce que les opérations de clôture soient complétées et que les voitures soient rentrés dans le paddock. Après la conclusion de ces opérations et après les voitures sont rentrés dans le paddock, le Directeur de la Course va montrer le drapeau vert et le Commissaires de piste et les moyens de service et de sécurité peuvent s'éloigner.*

14.2. *Tous les pilotes, aussi ceux des voitures tourisme, doivent absolument endosser pendant la descente les ceintures de sécurité et les vêtements de protection, autrement ils seront punis du collège des commissaires sportifs et/ou de l'ACI/CSAI. L'usage du casque est obligatoire pour toutes les voitures ouvertes. De plus il est sévèrement interdit de prendre à bord de la voiture des personnes pendant la descente.*

14.3. *En dehors des essais officiels et de la course, les dépassements et la conduite dangereux (comme les accélérations), les dérapages seront punis sévèrement (la sanction sera établi du collège des commissaires sportifs et/ou de l'ACI/CSAI).*

14.4. Gestion des espaces paddock.

Les Concurrents/Pilotes doivent obligatoirement remplir l'espace spécial sur le bulletin d'inscription.

L'Organisateur indiquera à chaque concurrent l'espace nécessaire pour l'assistance.

Il est interdit aux concurrent/pilotes de délimiter leurs espaces chez le paddock.



Annexes

Annexe nr.1: Graphique parcours avec indication des services.

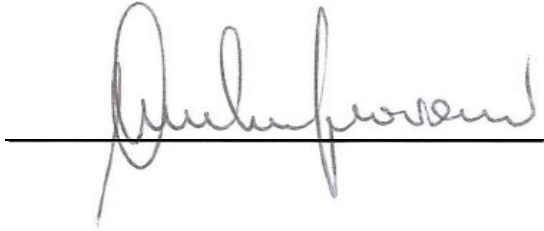
Annexe nr.2: Altimétrie.

Annexe nr.3: Plan de sécurité et des services

Annexe nr.4: Supplémentaire Responsables des Concurrents

Annexe nr.5: Schéma numéros départ et publicité.

COMITÉ D'ORGANISATION
LE PRÉSIDENT
Cuccioloni Giovanni



POUR LA DÉLÉGATION RÉGIONALE
Golfetti Massimo



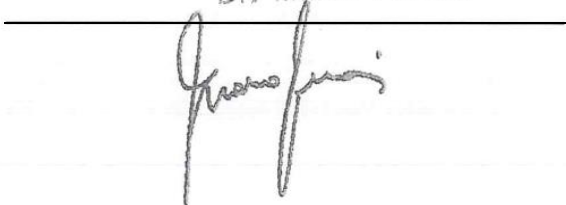

GOLFETTI MASSIMO
Fiduciario Regionale

NUMÉRO D'AGRÉMENT CSAI SCVS n° 14/2014 du 15 avril 2014

NUMÉRO D'AGRÉMENT FIA 7CEM290614 du 23 avril 2014

LE SECRÉTAIRE DOIT ORGANES
SPORTIFS A.C.I

Il Segretario degli Organi Sportivi ACI
Dr. Marco Ferrari



Coppa Paolino Teodori

53
Edizione



Colle San Marco - San Giacomo

Gara Internazionale di velocità in salita
27 - 28 - 29 giugno 2014

Parco chiuso
Parc fermé

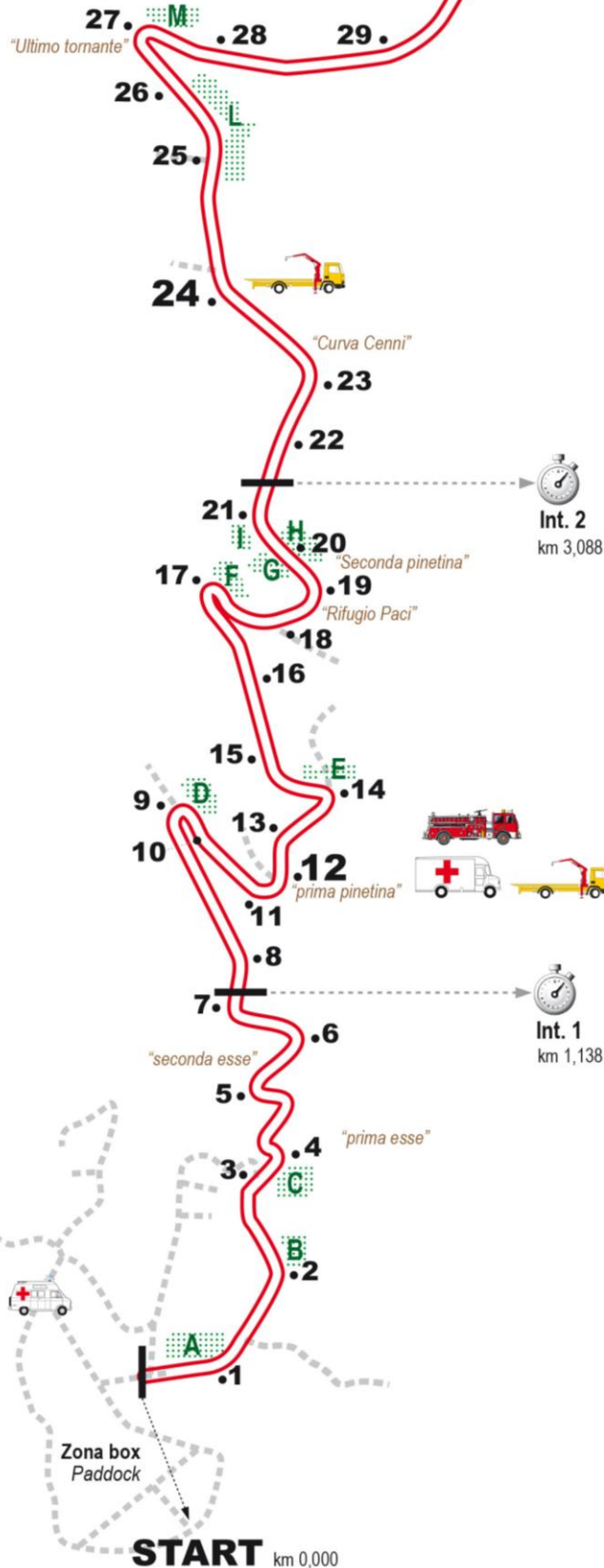
30



FINISH km 5,031

CARATTERISTICHE PERCORSO TRACK DETAILS

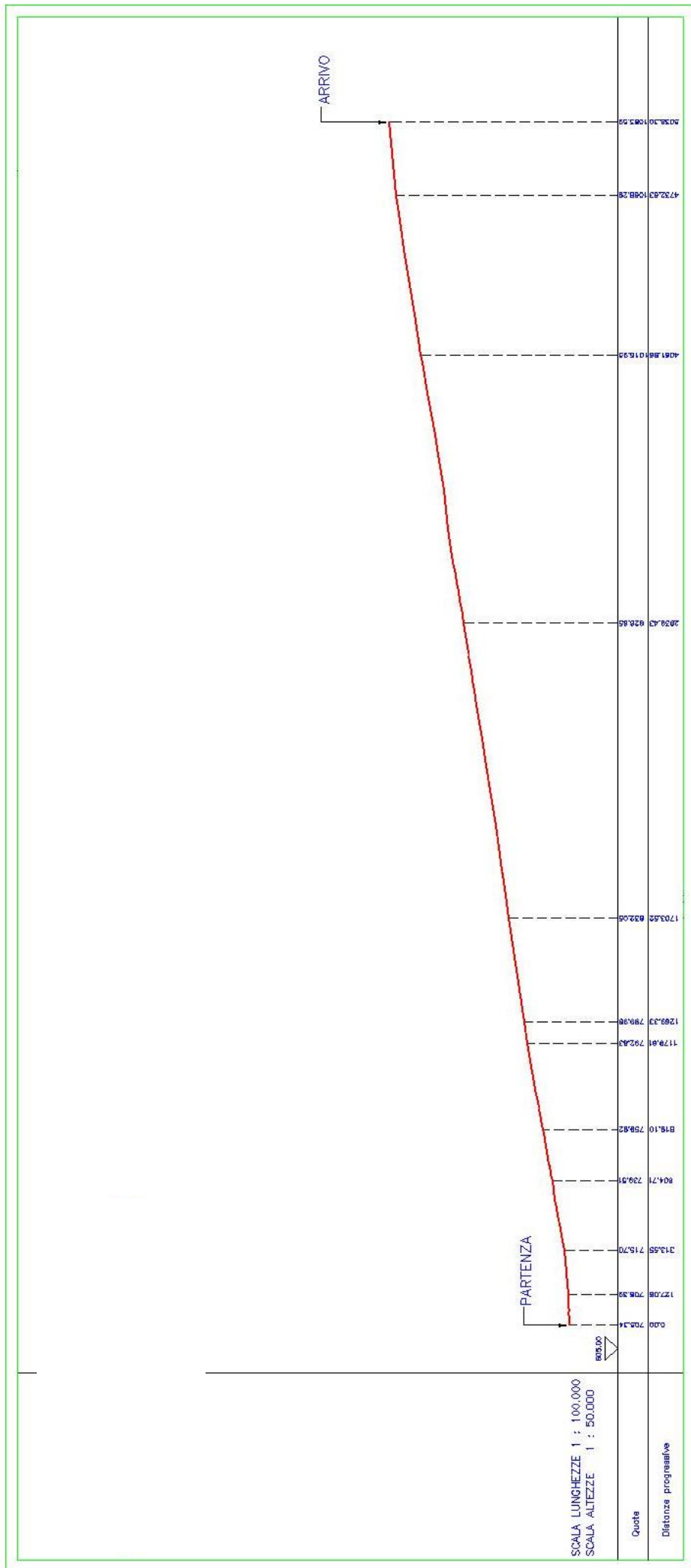
Altezza slm partenza Altitude of start	mt 705
Altezza slm arrivo Altitude of finish	mt 1085
Dislivello Unevenness	mt 380
Pendenza media Gradients	7,55 %
Larghezza media Width media	mt 6
Lunghezza Length	km 5,031
Partenza Start	km 10,200
Arrivo Finish	km 15,238
Pavimentazione Paving	asfalto asphalt
Tornanti Hairpin curves	n. 4



LEGENDA INFORMATIONS

-  VETTURA DI SICUREZZA
SAFETY CAR
-  TEAM DI DECARCERAZIONE
EXTRACTION TEAM
-  VEICOLO ANTINCENDIO
ANTIFIRE VEHICLE
-  TEAM DI ESTRICAZIONE
ESTRICATIONAL TEAM
-  UNITÀ DI RIANIMAZIONE
INTENSIVE CARE UNITS
-  AUTO MEDICA
MEDICAL CAR
-  CENTRO MEDICO MOBILE
MOBILE MEDICAL CENTRE
-  CARRO ATTREZZI
WAGON TOOLS
-  RIPRISTINO PROTEZIONI
RESTORE PROTECTIONS
-  OFFICINA MOBILE
MOBILE OFFICINE
-  INTERMEDIO
INTERMEDIATE
-  PERCORSO DI GARA
TRACK RACE
-  ZONA CONSENTITA
AL PUBBLICO
ZONE CONCURRED
WITH THE PUBLIC
-  n
POSTAZIONI
DI CONTROLLO
COMMISSARI DI PERCORSO
POSTAZIONE RADIO
CONTROL POINT
CONTROL - RADIO POINT





SUPPLÉMENT POUR LES RESPONSABLES DES CONCURRENTS



Augusto Partuini
(+39) 338 8719078



Marco Mariani
(+39) 338 8326822

Devoir principaux

Envoyer l'information aux concurrents et dérouler un rôle de médiation à tout moment.

Dans toutes les courses valides pour un titre national, les organisateurs ont l'obligation de prévoir au moins un responsable pour les relations avec les concurrents (en recommande deux).

Cet rôle doit être recouvert d'un titulaire avec licence de Commissaire Sportif ou d'un titulaire avec des autres licences sportives (Officier de la Course) avec une expérience sportive et technique attestée, avec une bonne connaissance des règlements. Le responsable des relations avec concurrents peut assister aux réunions des Commissaires Sportifs, pour se tenir au courant des décisions.

Le responsable des concurrents doit être facilement identifiable des concurrents.

En recommande: :

- 1. d'endosser une marque ou une bavette, bien visible;*
- 2. de se présenter aux concurrents dans la réunion avant-course (si en va faire la réunion)*
- 3. de publier la photo dans le règlement particulier de la course ou dans la circulaire informative et dans le tableau d'affichage de la course..*

Présence pendant la course

Sur le tableau d'affichage de la Course en doit indiquer le lieu et les horaires de présence des responsables aux concurrents. En particulier il doit être présente pendant les contrôles techniques et sportifs; à proximité de le secrétariat de la compétition, au départ de la course, à proximité du parc fermé à l'arrivée.

Fonctions





- Répondre à toute les demandes des concurrents avec plus détails possibles ;*
- Donner toutes les informations référantes au règlement particulier de la course et sur le déroulement de la course et indiquer le classement.*
- Eviter de transmettre aux Commissaires Sportifs toutes les demandes qui peuvent trouver une solution simple, par exemple des éclaircissements sur des réclamations des temps avec l'assistance des chronométrés.*
- Le responsable des concurrents doit éviter de donner n'importe quelle nouvelle ou éviter de prendre des initiatives qui peuvent causer des réclamations.*



ANNEXE N. 5

PUBLICITÉ, PANNEAUX ET NUMÉRO DÉPART

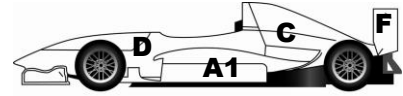
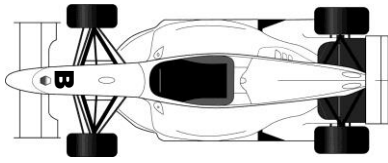
PRESCRIPTION VALIDE POUR TOUTES LES COURSES (voir dessin de placement)

Plaque	Image	Instructions
A		A. Pour les voitures GT, Tourisme et similaires) 2 panneaux (avec les numéros départ) OBLIGATOIRES, de l'organisateur, appliqués verticalement sur les deux côtés de la voiture 50cm (larguer) x 52cm (hauteur) avec la publicité: 53^a Coppa Paolino Teodori 27 - 28 - 29 giugno 2014
A1		A1. Pour les voitures mono-place et double-place 2 panneaux latérales, des l'organisateur, avec le numéro départ et avec les dimensions: 32cm (larguer) x 32cm (hauteur). 4 bandes (indiqué comme A1 dans les dessins) de l'organisateur, de 50 cm (larguer) x 10 cm (hauteur) avec la publicité obligatoire à appliquer sur des placements visibles sur les deux côtés de la voiture, en vertical (deux sur chaque côté.
B		B. Seulement si prévu par l'art. 8.1.1 de RPG: 1 panneau (avec le numéro départ) 50cm (larguer) x 52cm (hauteur) OBLIGATOIRE, de l'organisateur, à appliquer sur le capot antérieur, avec la publicité: 52^a Coppa Paolino Teodori 27 - 28 - 29 giugno 2014.
C	Pas disponible	C. Bande OBLIGATOIRE (seulement pour les voitures participantes aux course CIVM, avec l'exclusion des voitures E3, E3S, historique, Trophées Monomarque), fourni aux concurrents par ACI Sport pour l'occasion de la première participation au CIVM, de 90÷120 cm x 10 cm à appliquer sur la part supérieur du pare-brise (*) et avec l'écrite: Campionato Italiano Velocità della Montagna (e/o suoi Sponsors) (*) pour les voitures mono-place en position latéral et visible (voir dessin); pour les voitures double-place sur le capot antérieur à la base du pare-brise (voir dessin)
D		D. (SI PRÉVU) panneaux de la publicité, fourni par l'organisateur, REFUSABLE par le concurrent avec un paiement de la taxe d'inscription double, avec la publicité : Vulcangas, VGS Videografica Studio.
E	Pas disponible	E. 3 bandes de publicité, fournis par ACI Sport, 30 cm (larguer) x 15 cm (hauteur), OBLIGATOIRE, à appliquer sur les places indiqués par les responsable de ACI Sport (NS16 Bis Cap. II Art. 15.3.2)
F		F. pour les voitures des groupes FIA uniquement 2 Autocollants OBLIGATOIRE, fournis par FIA, appliqués verticalement sur les deux côtés de la voiture 13cm (larguer) x 13cm (hauteur) avec l'écrite: FIA European Hill Climb Championship

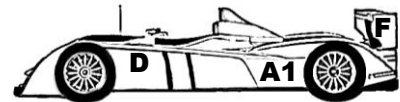
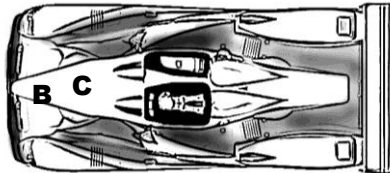


Indication de placement publicité/numéro départ sur les voitures

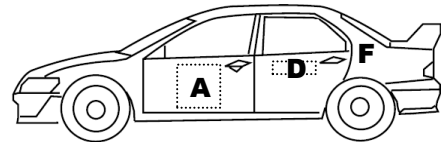
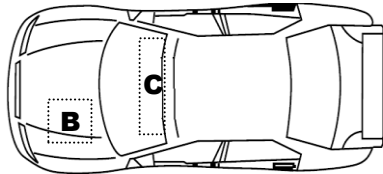
Monoplaces



biplaces



Voitures
Tourism/GT



Les contrôles sont faits par des officiers de la course "personnes de mérite" pendant:

- Contrôle technique avant-course;
- Parc départ.

